

IMMERSIONS TERRITORIALES GRAND GENÈVE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT

LA MUTATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ
MÉTROPOLITAINE D'ARCHPARC



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil au centre de convention by ArchParc

09h30

Temps de présentation et d'échanges

- Économie circulaire et services aux entreprises : promotion de l'écologie industrielle, optimisation des ressources et accompagnement des entreprises.
 - Mobilité et accessibilité : solutions de mobilité durable, infrastructures multimodales et services aux usagers.
 - Développement et aménagement durable : stratégie d'urbanisation, gestion des espaces publics et intégration de la nature en milieu urbain.
-

10h50

Visite de terrain

- Centre de convention : découverte des infrastructures dédiées aux événements et rencontres professionnelles.
 - Hub de mobilité : observation des solutions de mobilité mises en place pour faciliter les déplacements durables.
 - Rénovation du bâtiment Alliance et résidence Ecla : présentation des projets de rénovation exemplaires intégrant des critères de durabilité.
-

12h15

Apéritif déjeunatoire

14h00

Fin de l'immersion territoriale

Retrouvez l'ensemble des replays et supports de chaque immersion sur :

www.grand-geneve.org/immersions-territoriales

GLCT Grand Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

Pôle métropolitain du Genevois français

T +33 (0)4 50 04 54 08
infos@grand-geneve.org

Région de Nyon

T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

République et Canton de Genève

T +41 (0)22 546 73 40
grand-geneve@etat.ge.ch



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GENEVOIS
FRANÇAIS



LA VISION TERRITORIALE GRAND GENÈVE 2050 ET L'ENJEU DE MUTATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET VISITE DE LA FERME DE NIN-NIN

CONCEPT DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE 2050

Validée par les partenaires français et suisses du Grand Genève en septembre 2024, la Vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT), articulée autour des objectifs de transition écologique, présente une vision, des orientations et des principes partagés pour le développement territorial de l'agglomération transfrontalière.

Ce document propose un nouveau récit, notamment en positionnant la préservation du « socle du vivant », soit la biodiversité, les services écosystémiques, les ressources naturelles et leurs processus écologiques comme une condition-cadre structurante et préalable au développement territorial.

La VTT se concentre principalement sur l'aménagement du territoire mais d'autres aspects doivent également être pris en compte. Cela comprend par exemple la formation pour les métiers de demain, une politique de logement inclusive ou encore un développement équilibré de l'emploi.

La VTT n'étant pas un document opposable, sa concrétisation nécessite une appropriation par les différents acteurs institutionnels du Grand Genève, notamment afin de la transcrire dans les outils d'urbanisme réglementaires tels que les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), les Plans directeur cantonaux (PDCn) ainsi que les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La prospérité de l'agglomération repose sur quelques branches fortes : un centre financier mondial, une plateforme internationale de commerce des matières premières, le cœur de l'horlogerie et de la parfumerie, les sciences de la vie et de la santé, les cleantech, les organisations internationales etc. Ces domaines d'activités « de rang d'agglomération » sont complétés par la vitalité d'un tissu économique de proximité lié à l'économie résidentielle.

Pour soutenir ce développement, il s'agit d'assurer une offre foncière qui permette notamment de répondre aux besoins spécifiques de l'industrie fortement consommatrice d'espace, en particulier dans le contexte de filières locales d'économie circulaire. Cela dit, il s'agit de promouvoir une densification de ces zones, notamment à travers des principes de mutualisation et de superposition verticale lorsque cela est possible, afin d'assurer une utilisation rationnelle du territoire. Enfin, en particulier pour les industries à forte densité d'emplois, leur localisation devra être anticipée en cohérence avec la hiérarchie des polarités urbaines.



Vue sur l'agglomération du Grand Genève, crédit Révillard pour le Grand Genève

VISER UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES EMPLOIS

Le Grand Genève est aujourd'hui caractérisé par une concentration majeure des emplois en son centre. À travers la hiérarchisation des polarités urbaines, la Vision territoriale transfrontalière identifie les familles de polarités les plus pertinentes pour accueillir la croissance des emplois liés à l'économie de rang d'agglomération, en particulier en fonction de leur accessibilité régionale, tout en reconnaissant l'importance de soutenir le développement d'une économie résidentielle de proximité à l'échelle de l'ensemble des polarités.

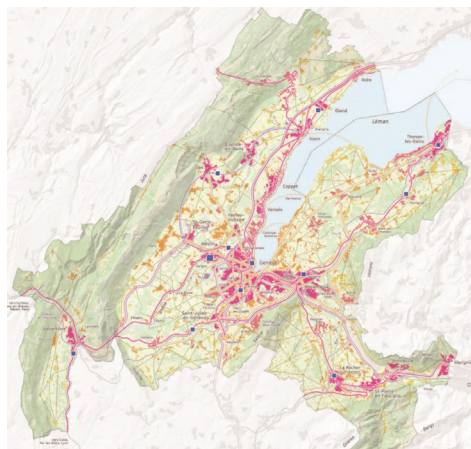
Cela dit, étant donné la différence des réalités administratives en France et en Suisse (fiscalité, charges sociales, lois du travail, prix), le projet de territoire risque de rester théorique sans une certaine coordination ou entente administrative transfrontalière : les implantations restant guidées par les avantages comparés des deux côtés de la frontière.

Compte tenu des spécificités binationales, les acteurs du territoire ont tout intérêt à développer un argumentaire commun sur le thème de la coopération économique, des flux économiques transfrontaliers et des besoins en termes de conditions-cadres adaptées aux particularités du territoire. Cet argumentaire pourrait ensuite être utilisé en vue de faire valoir les intérêts communs, et de favoriser des projets pilotes dans des filières porteuses d'identité/d'ancrage local.

Par ailleurs, rappelons que tous les territoires disposent d'outils de portage du foncier économique et de stratégies spatialisées pour l'implantation d'activités économiques. Cependant, ces outils ne sont que très peu mis en commun. Ainsi, créer un espace de réflexion à l'échelle d'agglomération sur la localisation du foncier économique, ensuite traduit dans chacune des stratégies locales et dans le projet d'agglomération, permettrait de renforcer la coopération transfrontalière sur le foncier économique.

ANTICIPER LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DANS LES PLANIFICATIONS TERRITORIALES

La digitalisation de l'économie (robotisation, stockage de données, intelligence artificielle, etc.) est une tendance de fond avec un impact spatial majeur, comme par exemple, les surfaces par emploi qui pourraient fortement varier selon le niveau de robotisation, sans parler du potentiel découplage entre création de valeur et nombre d'emplois. Ces grandes tendances sont difficiles à mesurer et devront faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière.



La vision territoriale transfrontalière 2050, crédit Grand Genève

GÉNÉRALISER LES PRINCIPES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Les filières industrielles représentent un vecteur important d'optimisation de l'utilisation des ressources, par la mise en œuvre des principes d'économie circulaire. L'économie circulaire, ou écologie industrielle est une approche systémique visant à valoriser les déchets dans les processus industriels. Fondamentalement, elle consiste à concevoir les systèmes industriels de manière à imiter les écosystèmes naturels, où les déchets d'un processus deviennent les matières premières d'un autre. Cette approche repose sur plusieurs principes clés, dont la collaboration entre les entreprises pour créer des synergies et des échanges de matériaux, la réduction de la consommation de ressources non renouvelables.

Sa mise en œuvre peut prendre plusieurs formes, notamment la récupération de chaleur ultime (des processus d'incinération, ou des équipements informatiques notamment) pour la redistribuer dans les réseaux de chaleur ; ou la réutilisation des déchets organiques de l'industrie agroalimentaire pour la production d'énergie ou de biomatériaux.

Le bouclage des cycles industriels représente par ailleurs des opportunités en termes économiques. En favorisant les synergies entre entreprises, en poussant au développement de procédés innovants, en rationalisant les besoins fonciers, et en permettant la réindustrialisation de certaines filières économiques, l'écologie industrielle contribue au maintien de l'emploi du secteur secondaire dans le Grand Genève et à la production locale de biens manufacturés.



Vue aérienne d'Archparc, crédit Clap&Cut pour SMAG-ArchParc

DE LA TECHNOPOLE D'ARCHAMPS À ARCHPARC

Initié à la fin des années 80, le parc d'activité Archamps Technopole dénommé aujourd'hui ArchParc a été créé en vue de développer un pôle d'emplois structurant, frontalier à Genève, dans un objectif de rééquilibrage des emplois et des logements à l'échelle de l'agglomération. Le site avait pour ambition de rayonner à l'international, profitant de la proximité de l'aéroport de Genève pour se positionner au cœur de l'Europe et du monde des affaires économiques mondiales.

Après 40 ans d'existence caractérisés par des succès mais également des aléas relatifs aux crises économiques et à la concurrence, ArchParc a dû repenser sa stratégie de développement pour répondre aux défis contempo-

ains liés à la transition écologique et à l'évolution des besoins économiques et sociaux. Initialement conçu comme une technopole, le site a adapté son approche pour intégrer des principes de durabilité, tels que la densification urbaine, la végétalisation des espaces publics et la promotion de l'économie circulaire.

Sur plus de 62 hectares aménagés et 154'730m² d'immobiliers d'entreprise, le pôle géré par le SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois qui regroupe la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes du Genevois) accueille 166 entreprises (dont Botanic, Vivacy, Parker Meggitt, Migros France, SCL International, Baiko, Transcure Bioservices, Keri Medical, etc.) et plus de 2060 emplois.

Le recentrage de la stratégie de développement du parc d'activités est visible depuis 5 ans au travers de nouveaux projets entrepreneuriaux (notamment en Bio/Med Tech), d'implantations et extensions d'entreprises, de la restructuration du centre de convention ou encore du projet ECLA (requalification de locaux en logements et activités en rez-de-chaussée).

Cette mesure vise à donner au pôle économique d'ArchParc un nouveau tournant. Les grandes ambitions sont :

- Faire de ce pôle économique une plateforme de services à l'échelle de l'agglomération selon 4 grands axes : entrepreneuriat et innovation, formation d'excellence, nouvelles mobilités et durabilité, expérience usagers ;
- Requalifier les espaces publics et créer des espaces de vie et de promenade ;
- Renforcer les connexions en transports publics et en modes doux entre ArchParc et le reste de l'agglomération du Grand Genève, en particulier les centralités de Saint-Julien ainsi que le cœur d'agglomération et le secteur de l'aéroport ;
- Favoriser un aménagement vertueux de l'extension en travaillant sur les notions de densification et de mutualisation, de limitation de l'imperméabilisation des sols et d'approvisionnement énergétique durable ;
- Qualifier l'image paysagère, environnementale et architecturale du site : traitement des espaces publics, mutations architecturales des bâtiments existants, réflexions sur les franges et les liaisons paysagères.



L'ENJEU DE LA MOBILITÉ

Initié dans le courant des années 80, ArchParc a été construit sur un site bénéficiant d'une accroche directe avec l'autoroute A40. Si cette localisation a permis d'offrir une accessibilité régionale intéressante (notamment un lien direct avec l'aéroport international de Genève) et une excellente visibilité, elle présente aujourd'hui un certain nombre de limites qui se manifestent par une forte dépendance à l'usage de l'automobile pour les travailleurs et usagers et un certain isolement par rapport aux réseaux de mobilité douce et de transports en commun.

L'enjeu majeur aujourd'hui est d'offrir des alternatives à l'usage de l'automobile individuelle en renforçant la connexion d'ArchParc aux autres centralités urbaines et aux réseaux de mobilité locaux.

Il s'agit notamment :

- De renforcer les liens avec la ville voisine de Saint-Julien-en-Genevois qui dispose d'une desserte ferroviaire et qui accueillera prochainement l'extension de la ligne 15 en direction de Genève par la création d'un itinéraire modes doux dédié (voie verte) et l'augmentation de l'offre de la ligne de bus M avec une fréquence au quart d'heure ;
- De créer une nouvelle liaison directe de transport public en direction du cœur d'agglomération et de la gare de Lancy-Bachet via Collonges-sous-Salève (ligne 82) ;
- De réaliser un axe de mobilité douce reliant ArchParc à la ZIPLO.



L'interface multimodale d'Archparc, crédit T.Genand pour SMAG-ArchParc

En lien avec ces nouvelles liaisons, une nouvelle interface multimodale, dénommée Arch&Go et inaugurée fin 2024 est développée de manière à regrouper des nouveaux services aux entreprises et usagers d'ArchParc, notamment :

- Un P+R de plusieurs centaines de places ;
- Des places de stationnement vélo sécurisées ;
- Une offre d'autopartage CITIZ en collaboration avec le service Mobility suisse ;
- Un système de vélos en libre-service ;
- Un soutien à la politique de covoiturage, via Blablacar Daily ;
- Une extension du réseau de lignes de covoiturage HéLéman avec la mise en place d'un arrêt sur Archparc ;
- L'implantation d'un totem, service apporté par les TPG pour avoir une visibilité transfrontalière de l'ensemble de l'offre de mobilité.



Le nouveau bâtiment ECLA, crédit ECLA Océanis UXCO

L'ENJEU DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

ArchParc prévoit une densification urbaine autour des zones stratégiques tout en préservant 20 hectares d'espaces verts sur ses 62 hectares de superficie actuellement aménagés.

Le PLU de la commune d'Archamps prévoit par ailleurs une extension de 18 hectares sur la partie sud d'ArchParc. Pour chaque îlot constructible au sein de cette extension (hors surfaces dédiées à la trame verte structurante), dans l'objectif d'assurer une densité suffisante à l'opération, il est imposé un coefficient d'emprise au sol minimum de 40 % ainsi qu'une hauteur minimale de R+3 et une hauteur maximale de R+5.

À noter que l'extension de 12 hectares à l'ouest du site initialement prévue sur la Commune de Saint-Julien-en-Genevois (Lathoy) ne sera finalement pas réalisée afin de préserver les fonctions paysagères, environnementales et agricoles structurante de cet espace.

Pour finir, le développement urbain d'ArchParc limitera l'imperméabilisation des sols (entre 40 et 80 % de surfaces imperméabilisées) et visera un coefficient d'espace vert d'au moins 20 %. Des plantations d'espèces végétales indigènes ou adaptées au changement climatique sont prévues pour protéger la biodiversité. La gestion des eaux se fera à ciel ouvert et de manière centralisée. Une réflexion sur l'approvisionnement énergétique est en cours.



L'extension sud programmée d'Archparc, crédit SMAG-ArchParc

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Le dispositif « Entrez dans la boucle » est une démarche qui consiste à optimiser les flux de ressources utilisées et produites sur un territoire (matières, énergies, eaux, déchets mais aussi les infrastructures, services ou expertises) grâce à des actions de coopérations (dites synergies) entre différents acteurs économiques.

Déjà déployée avec succès sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) en 2022, ArchParc se lance à son tour et aux côtés de la Communauté de Communes du Genevois – CCG – dans cette démarche.

L'ambition est de réunir au minimum une quinzaine d'entreprises du territoire afin de créer collectivement des synergies aux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Pour ce faire, ArchParc et la CCG, soutenus par le Pôle Métropolitain du Genevois français, seront accompagnés par des cabinets experts dans le domaine de l'économie circulaire et plus particulièrement en écologie industrielle territoriale.

Les objectifs et avantages de ce dispositif de soutien à l'écologie industrielle pour les entreprises sont :

- Développer les circuits courts et améliorer l'emprunte environnementale des entreprises ;
- Développer des synergies entre acteurs privés et publics ;
- Partager et mutualiser des ressources et donc diminuer les coûts ;
- Réduire et valoriser la production des déchets ;
- Développer des ressources énergétiques locales ;
- Développer la mise en réseau des entreprises ;
- Consolider la création d'emplois locaux.



**VISITE DE TERRAIN LORS DE L'IMMERSION
TERRITORIALE DU VENDREDI 11 AVRIL 2025**



GLCT Grand Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

Pôle métropolitain du Genevois français

T +33 (0)4 50 04 54 08
infos@grand-geneve.org

Région de Nyon

T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

République et Canton de Genève

T +41 (0)22 546 73 40
grand-geneve@deta.ge.ch



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**GENEVOIS
FRANÇAIS**



**Région
de Nyon**

